

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM  
DU 11 JUILLET 2021**

**Conseillers****Élus :**

15

**Conseillers****Présents :**

13

**Absents excusés :**

2

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le onze juillet deux mil vingt et un, à onze heures, dans la Maison du Temps Libre sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 11 heures 00.

**Membres présents :**

BRAUN Philippe

BOURGEOIS Patricia

EDEL Annie

GROSHENS Stephan

HABERER Patrick

HALTER Clément

KRETZ Claude

KRETZ Olivier

KRETZ Paul

LOOS Serge

MEYER Marie Pia

SCHIEBER Denis

STURM Roland

**Membres absents excusés :** HAUG Cédric et KRETZ Jérôme

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 10 juin 2021
2. Avis sur les projets de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)
3. Subvention à l'amicale des donneurs de sang
4. Droit de préemption urbain
5. Divers

**1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du PV 10 juin 2021**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

**Le procès-verbal du 10 juin 2021 a été adopté par le conseil municipal**

**Voté à 13 voix pour**

## **2. Avis sur les projets de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)**

Le projet de SDAGE 2022-2027 reprend dans les grandes lignes le SDAGE précédent (2016-2021) mais place le changement climatique comme enjeu central dans ce nouveau cycle. Les orientations fondamentales et dispositions relatives à la prévention des inondations sont reversées dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) établi sur la même période.

Ainsi en continuant de s'inscrire dans les grands principes de la Directive cadre sur l'eau (DCE), ce projet a été bâti autour des fondamentaux suivants :

- s'adapter au changement climatique, sujet transversal et d'envergure ;
- penser la fonctionnalité des milieux naturels à l'échelle des territoires ;
- intégrer les évolutions de la décentralisation sur les politiques de l'eau.

Le PGRI englobe tous les aspects de la gestion du risque d'inondation en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation. Le PGRI doit être compatible avec les objectifs de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin Meuse définit des objectifs déclinés en mesures appropriés en matière de gestion des risques d'inondation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable aux projets de SDAGE et PGRI

**CHARGE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Préfète.

**Voté à 13 voix pour**

## **3. Subvention à l'amicale des donneurs de sang**

Lors du dernier conseil municipal, il a été proposé de verser une subvention à l'amicale des donneurs de sang -section Witternheim. Lors du vote du budget, la commune a octroyé une subvention de 140 € à chaque association.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal,**

**ALLOUE** une subvention de 140 € à l'amicale des donneurs de sang - Witternheim.

**Voté à 13 voix pour**

## **4. Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe que deux déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) soumise au droit de préemption urbain ont été reçues au mois de juin.

La première DIA, envoyée par Maître WEHRLE notaire à Benfeld, concerne un bien de 0,69 ares cadastré 76/B (rue de Bindernheim), correspondant à du terrain non bâti.

La deuxième DIA, envoyée par Maître RICOU notaire à Benfeld, concerne des biens de 10,82 ares cadastrés 1049/B et 1053/B (chemin du Judenweg), correspondant à du terrain non bâti.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de**

**RENONCER** à son droit de préemption

**Voté à 13 voix pour**

**5.Divers**** Subvention CeA**

La collectivité européenne d'Alsace a alloué une subvention de 1 800 € à la commune pour l'achat de tables et de bancs destinés au boulodrome.

Fin de séance à 12 heures 00.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
BOURGEOIS Patricia	EDEL Annie	HABERER Patrick
HALTER Clément	HAUG Cédric ABSENT	KRETZ Paul
KRETZ Jérôme ABSENT	KRETZ Olivier	LOOS Serge
MEYER Marie Pia	SCHIEBER Denis	STURM Roland